

## Les organismes de formation continue en Guadeloupe<sup>(1)</sup> en 2010

En assurant la formation continue et le développement des compétences, le système de formation professionnelle constitue un facteur essentiel de compétitivité de l'économie et de progrès social. En France, 16 730 organismes de formation continue ont réalisé un chiffre d'affaires de 7,9 milliards d'euros en 2010 (2). Qu'en est-il en Guadeloupe ? Au 31 décembre 2010, 403 organismes de formation actifs étaient déclarés en Guadeloupe. Malgré un contexte économique difficile, le chiffre d'affaires de la formation continue a fortement progressé en 2010 (+40,8 %) pour atteindre un peu plus de 63 millions d'euros, après une hausse de 11,6 % en 2009. La commande privée mais surtout la commande publique ont soutenu cette progression. Les 403 organismes actifs (-6,5 %) ont formé 69 868 stagiaires (+27,3 %) pour un volume global de 6 445 007 « heures stagiaire » (+7,9 %). La durée moyenne des formations passe à 92,2 heures en 2010 contre 108,8 heures en 2009. La nette progression de l'activité en 2010 a bénéficié à plus de stagiaires mais pour des formations de durées moins longues. Les formations plurivalentes de services (commerce, comptabilité, banques...) sont toujours les plus suivies (55,7 %) ; viennent ensuite les formations concernant le développement des capacités individuelles (21,6 %) puis les formations générales (15,2 %).

### Baisse du nombre d'organismes de formation enregistrés en 2010

Le nombre d'organismes de formation enregistrés en Guadeloupe a diminué entre 2009 et 2010. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre de déclarations caduques. Ce n'est que la conséquence de la mise en œuvre d'une des réformes de la loi du 24 novembre 2009. Celle-ci prévoit que les organismes de formation deviennent caducs dès lors que leur activité est inexistante ou qu'ils n'ont pas transmis leur Bilan Pédagogique et Financier (BPF) au titre d'une année au lieu de deux années auparavant.

La quasi-totalité des organismes de formation relèvent de la sphère privée, 106 organismes sont cependant des associations régies par la loi de 1901. Quelques organismes émanent cependant de la sphère publique (Greta, Ministère de l'agriculture...). Cinq organismes sont parapublics (chambres consulaires : chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et chambre d'agriculture). Exception faite de la baisse du nombre de prestataires de formation en 2010, l'augmentation de leur nombre ces dernières années s'explique notamment par un recours sans cesse accru à la sous-traitance (des personnes autrefois employés en CDD, voire en CDI, interviennent désormais par le biais de contrats de prestation de service dans des structures créées ad hoc). Le développement récent du statut de l'auto-entrepreneur aurait pu aussi faciliter cette tendance.

### Le nombre d'établissement de formation a diminué entre 2009 et 2010

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Organismes privés	374	399	416	388	-6,7%
Organismes publics	8	8	9	10	11,1%
Organismes parapublics	4	4	4	5	25,0%
<b>Ensemble Guadeloupe</b>	<b>396</b>	<b>411</b>	<b>429</b>	<b>403</b>	<b>-6,5%</b>

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

(1) Guadeloupe et Îles du Nord

(2) ce montant est basé sur les organismes dont l'activité principale est la formation professionnelle soit 61 % du Chiffre d'affaires de la formation professionnelle (13 milliards d'euros en France en 2010)

### Une part prépondérante des produits est réalisée par les organismes privés

Les organismes du secteur privé réalisent 82,3 % du chiffre d'affaires de la formation continue en 2010.

Parmi les organismes privés, les SARL et les associations loi 1901 réalisent l'essentiel du chiffre d'affaires (respectivement 21 215 662 € et 23 276 832 €).

### Une majorité d'acteurs privés

	2007	2008	2009	2010	Evol 2010/2009
Organismes privés	28 287 505 €	33 508 758 €	37 079 715 €	52 267 130 €	41,0%
Organismes publics	4 709 297 €	4 390 413 €	4 073 478 €	6 649 491 €	63,2%
Organismes parapublics	2 604 849 €	2 502 089 €	3 929 995 €	4 557 376 €	16,0%
<b>Ensemble Guadeloupe</b>	<b>35 601 651 €</b>	<b>40 401 260 €</b>	<b>45 083 188 €</b>	<b>63 473 997 €</b>	<b>40,8%</b>

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

En 2010, la grande majorité des structures réalise un chiffre d'affaires relativement faible, ce qui traduit à la fois leur « petite taille » et le fait que le secteur de la formation professionnelle est à la fois atomisé (beaucoup de petites structures) mais concentré aussi (quelques grosses structures assurant une part importante du chiffre d'affaires global). D'ailleurs, 113 travailleurs indépendants (incluant les auto-entrepreneurs) et 31 Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL) sont recensés parmi les structures de formation. Les associations, par ailleurs nombreuses, peuvent aussi être de petite taille. Ainsi, les petites structures (dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 75 000 €) demeurent majoritaires à l'instar des entreprises guadeloupéennes.

### Surreprésentation des petites structures de formation

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
1 à 75 000 €	67,2%	66,6%	67,0%	65,1%	-2,8%
75 000 à 750 000 €	28,7%	29,8%	29,0%	29,5%	1,7%
750 000 € et plus	4,1%	3,6%	4,0%	5,4%	33,8%
<b>Ensemble Guadeloupe</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

### La majorité des ressources provient de la commande publique

En 2010, les administrations publiques contribuent à hauteur de 33 531 663 € au revenu des prestataires de formation soit 52,8 % de la dépense totale. La

« commande publique » est en constante augmentation mais la progression est particulièrement forte entre 2009 et 2010 (+66,8 %). Les achats de formation des entreprises représentent 18 535 489 € soit 29,2 % des recettes des organismes. La contribution des entreprises après avoir légèrement progressé ces dernières années, passant de 14,5 millions d'euros en 2007 à 15 millions en 2009, a nettement plus augmenté entre 2009 et 2010 passant à plus de 18 millions. 41,7 % de la commande des entreprises sont versées directement par les employeurs, 58,3 % transitent par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des fonds de la formation continue.

Les achats de formation des particuliers atteignent 4 644 135 € soit 7,3 % du chiffre d'affaires des prestataires de formation.

### Pouvoirs publics et entreprises financent la formation continue

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Produits provenant des entreprises et des OPCA	14 519 836 €	15 462 790 €	15 028 447 €	18 535 489 €	23,4%
Produits provenant des pouvoirs publics	13 101 840 €	15 956 460 €	20 105 707 €	33 531 663 €	66,8%
Produits provenant des particuliers	4 499 493 €	4 864 672 €	4 020 587 €	4 644 135 €	15,5%
Sous-traitance et autres produits	3 480 482 €	4 077 664 €	5 918 447 €	6 762 710 €	14,3%
<b>Ensemble Guadeloupe</b>	<b>35 601 651 €</b>	<b>40 361 586 €</b>	<b>45 073 188 €</b>	<b>63 473 997 €</b>	<b>40,8%</b>

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

En 2010, la ventilation des produits des organismes de formation déclarés en Guadeloupe provenant des pouvoirs publics est la suivante : 41,7 % au titre des actions financées par le Conseil régional, 14,3 % par l'Etat, 12,4 % par la Commission européenne, 12,4 % par Pôle Emploi. Les autres produits représentent 19,2 %. Un certain nombre d'actions de formation sont cofinancées avec le FSE (Etat, région). Les organismes de formation ne distinguent pas forcément dans leur déclaration les proportions exactes. Les « administrations publiques » ne consacrent qu'une toute petite partie de leurs dépenses pour la formation de leurs propres agents (1,92 %).

### Un nombre de stagiaires en hausse en 2010

Parmi les 69 868 stagiaires, 27 799 sont salariés et 19 349 sont demandeurs d'emploi. Le nombre de stagiaires augmente sensiblement entre 2009 et 2010 (+27,3 %).

La baisse du nombre de stagiaires est à contrario

## Les organismes de formation continue en Guadeloupe en 2010

particulièrement forte concernant les organismes parapublics.

### Un nombre de stagiaires en hausse

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Organismes privés	42 222	50 120	48 824	64 145	31,4%
Organismes publics	5 277	5 901	3 314	3 556	7,3%
Organismes parapublics	3 455	2 662	2 752	2 167	-21,3%
<b>Ensemble Guadeloupe</b>	<b>50 954</b>	<b>58 683</b>	<b>54 890</b>	<b>69 868</b>	<b>27,3%</b>

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

### Nombre d'heures stagiaires en hausse

Les heures stagiaires correspondent à la durée de la formation en heures multipliée par le nombre de stagiaires en formation. Elles augmentent de 7,9 % en 2010.

### Le volume d'heures stagiaires augmente

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Organismes privés	4 184 328	4 539 231	5 544 037	5 737 128	3,5%
Organismes publics	1 239 285	561 954	338 598	539 379	59,3%
Organismes parapublics	154 074	173 798	89 124	168 500	89,1%
<b>Total Guadeloupe</b>	<b>5 577 687</b>	<b>5 274 983</b>	<b>5 971 759</b>	<b>6 445 007</b>	<b>7,9%</b>

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

La durée moyenne des formations en 2010 est de 92,2 heures, en baisse par rapport à 2009 (108,8 heures) mais en légère augmentation par rapport à 2008 (89,9 heures).

### Quatre stagiaires sur dix sont salariés

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Salariés	22 029	26 823	23 440	27 799	18,6%
Demandeurs d'emploi	13 280	19 370	14 402	19 349	34,4%
Particuliers	6 915	5 336	4 793	7 696	60,6%
Autres	8 730	7 155	12 249	15 024	22,6%
<b>Total général</b>	<b>50 954</b>	<b>58 684</b>	<b>54 890</b>	<b>69 868</b>	<b>27,3%</b>

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Les salariés sont les stagiaires les plus nombreux, mais ne bénéficient que de 23,6 % des heures stagiaires. Les demandeurs d'emploi minoritaires parmi les stagiaires concentrent 47,8 % du volume horaire.

### Les demandeurs d'emploi bénéficient de presque la moitié des heures stagiaires

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Salariés	1 861 506	1 382 497	2 616 573	1 518 166	-42,0%
Demandeurs d'emploi	1 787 743	2 339 165	1 753 336	3 079 854	75,7%
Particuliers	1 541 788	969 463	1 031 232	1 219 088	18,2%
Autres	386 570	583 879	579 361	627 899	8,4%
<b>Total général</b>	<b>5 577 687</b>	<b>5 275 004</b>	<b>5 980 502</b>	<b>6 445 007</b>	<b>7,8%</b>

Source DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Concernant les grands domaines de formation, les formations plurivalentes de services (commerce, comptabilité, banques...) sont toujours les plus suivies (55,7 %, sur la base du nombre de stagiaires) ; viennent ensuite les formations concernant le développement des capacités individuelles (21,6 %) puis les formations générales (15,2 %).

### Grands domaines de formation : les services en tête

	2007	2008	2009	2010	Evolution 2010/2009
Formations générales (chimie, histoire, langues, etc...)	20,6%	18,1%	18,6%	15,2%	-18,1%
Technologies industrielles fondamentales (industrie, agriculture, etc...)	5,6%	6,2%	6,7%	7,5%	11,7%
Spécialité plurivalentes des services (commerce, comptabilité, banque, etc...)	49,8%	52,4%	51,5%	55,7%	8,2%
Développement des capacités individuelles (management, apprentissage de base, relationnel)	24,0%	23,3%	23,2%	21,6%	-7,0%

Source DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Sur la centaine de spécialités référencées, les quatre premières spécialités de formation sont dans l'ordre le « développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles », la « Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance », « l'enseignement – formation » et la « comptabilité – gestion ». Elles regroupent 35,8 % des stagiaires mais seulement 23,5 % des heures stagiaires. Les quatre spécialités suivantes par ordre d'importance sont les langues vivantes et civilisation, l'informatique, le secrétariat et enfin les ressources humaines. L'ensemble regroupe la moitié des stagiaires et 38,0 % des heures suivies.

### Pour en savoir plus :

« Dares analyses » n°070, oct 2012 et n°069, sept 2011

### Contexte

De nombreux acteurs interviennent dans le champ de la formation professionnelle continue (les employeurs qui doivent participer au financement de la formation professionnelle continue (1,6% de la masse salariale brute pour les employeurs de plus de 20 salariés, 1,05% pour les employeurs de 10 à 20 salariés et 0,55% pour les employeurs de moins de 10 salariés) ; les pouvoirs publics qui participent au financement d'actions de formation (Etat, Conseil régional, Commission européenne par le biais du FSE, Pôle Emploi) ; les organismes de formation ; les organismes collecteurs ; etc...).

Le système est jugé souvent peu lisible pour les personnes et les entreprises, notamment les plus petites, pour construire des projets et se repérer dans l'offre de formation.

La loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, tente de remédier à ce constat :

- par la publication de la liste des organismes de formation afin de rendre plus visible l'offre de formation ;
- par la création d'un service public de l'orientation afin de garantir aux personnes le droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du Code de l'éducation. Le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisé en réseaux.

### Sources

Cette étude porte sur les données concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe en 2007, 2008, 2009 et 2010 et vient compléter celles réalisées les années précédentes par le service régional de contrôle.

Les chiffres sont issus des bilans pédagogiques et financiers (BPF) communiqués par les organismes de formation. En effet, chaque année, les personnes physiques ou morales qui réalisent des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, doivent adresser, au service en charge du contrôle de la formation professionnelle (service régional de contrôle), un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de leur activité.

Le taux de remonté des BPF est le suivant :

- ◆ Exercice 2007 : 83 % ;
- ◆ Exercice 2008 : 84 % ;
- ◆ Exercice 2009 : 82 % ;
- ◆ Exercice 2010 : 82 %.

Les organismes de formation les plus importants ont, pour la plupart, communiqué leur bilan pédagogique et financier. Les informations dont nous disposons apparaissent donc comme relativement complètes.

Les chiffres figurant sur les bilans pédagogiques et financiers doivent toutefois être pris avec une certaine prudence. En effet, ces informations sont déclaratives et ne sont pas toujours correctement renseignées notamment sur les données pédagogiques. En outre, la plupart des organismes de formation ne fournissant pas les documents comptables exigés par la réglementation, l'exactitude des produits et charges déclarés par les prestataires de formation ne peut pas être certifiée par l'administration lors de la saisie des bilans pédagogiques et financiers.

Organismes de formation radiés par an :

- 2007 : 43, ► 2008 : 44, ► 2009 : 37, ► 2010 : 57

Les radiations d'organisme de formation sont effectuées, conformément à la réglementation, une fois par an.

### **Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de GUADELOUPE**

#### **Direction :**

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE  
Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

#### **Bureau des Abymes – Dothémare**

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoire-Dothémare  
97139 Les Abymes  
Téléphone : 05.90.21.38.21  
Télécopie : 05.90.90.28.95

#### **Bureau de Jarry :**

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.83.10.34, Télécopie : 05.90.83.70.75

#### **Bureau de Saint -Martin :**

20, rue de Galisbay, 97150 Marigot - Saint -Martin  
Téléphone : 05.90.29.02.25, Télécopie : 05.90.29.18.73

#### **Bureau de Basse-Terre**

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard  
97100 Basse-Terre  
Téléphone : 05.90.99.35.99, Télécopie : 05.90.81.60.05

#### **Bureau des Abymes - Aéroport**

Annexe aéroport Fret nord – Morne Mamiel - Providence  
97139 Les Abymes  
Téléphone : 05.90.21.17.75  
Télécopie : 05.90.21.17.76

Rédaction SRC (Service Régional de Contrôle) et SESE  
(Service Etudes Statistiques Evaluation, )  
Courriel : [dd-971.statistiques@dieccte.gouv.fr](mailto:dd-971.statistiques@dieccte.gouv.fr)

